



LES VOYAGES

La Libre

Preference



La Libre Histoire - Les trésors cachés d'Estremadure



Du 21 au 25 avril 2021



Le programme :

BRUXELLES ✈ MADRID – GUADALUPE (ENV. 260 KM – 3H30 DE ROUTE)

MERCREDI 21 AVRIL

Départ de l'aéroport de Zaventem en matinée.

Déjeuner libre à l'aéroport de Zaventem.

Arrivée à l'aéroport de Madrid et accueil par votre guide local francophone.

Transfert en car pour la ville de Guadalupe dans la province de Cáceres. Vous vous enfoncerez dans l'Estrémadure profonde avec une traversée du parc naturel de Monfrague où vivent vautours moines, aigles impériaux et lynx ibériques.

Promenade à pied dans la ville de Guadalupe.

La ville de Guadalupe, construite autour du monastère dont la fondation date de 1337, possède des monuments médiévaux d'une beauté unique montrant l'architecture traditionnelle dans un cadre urbain. Du monastère partent des ruelles pavées bordées de maisons traditionnelles à deux étages qui caractérisent l'architecture populaire de Guadalupe.



Installation au Parador de Guadalupe.

Dîner et nuit au Parador de Guadalupe 4* (ou similaire).

L'impressionnant Parador de Guadalupe est abrité dans un hôpital du XVe siècle, déclaré monument historique, joliment rénové. Le Parador dispose d'un charmant patio intérieur et est entouré de jolis jardins où vous pourrez vous promener. Un véritable bond dans le passé le temps d'une nuitée ...



Petit déjeuner à l'hôtel.

Visite du monastère royal de Guadalupe.

Les Rois catholiques et les pèlerins ont fait du monastère l'un des lieux de dévotion les plus importants et les plus puissants d'Espagne. Avec la conquête de l'Amérique, la dévotion de la Vierge gagnera le Nouveau Monde si bien que Christophe Colomb baptisera l'une des deux îles antillaises du nom de Guadalupe. Nuestra señora de Guadalupe deviendra la patronne de l'hispanité ainsi qu'un symbole influent de la christianisation du Nouveau Monde.

Le monastère conserve des trésors artistiques de grande valeur réunis dans les musées des Broderies (chapes et parements d'autel), des Antiphonaires et de Peintures et Sculptures (Michel-Angel, Gréco, Zurbarán, Goya...).



Déjeuner dans une Finca proche de Trujillo.

Départ vers Trujillo (environ 1h15 de route).

Trujillo offre un remarquable ensemble urbain du Moyen Age et de la Renaissance. Francisco Pizarro (fondateur de Lima au Pérou), Francisco de Orellana (qui dressa la carte de l'Amazonie), Alonso de Monroy ou García de Paredes y sont nés. De retour des Amériques, ils firent construire de superbes palais et villas qui constituent encore la principale attraction du lieu.

Découverte de la Plaza Major de Trujillo avec le palais de la Conquista et des ducs de San Carlos. Il s'agit de l'une des plus belles places d'Espagne avec ses demeures seigneuriales qui surprennent par la profusion de décorations et d'armoiries. Visite de l'église Santa Maria la Mayor.

Cet édifice gothique du XIIe s., remaniée en style gothique au XVe, sert de panthéon aux célébrités de Trujillo. On verra dans le coro alto, les deux chaires en pierre d'où les Rois catholiques assistaient aux offices quand ils séjournaient dans la ville. Les 24 panneaux du retable gothique décorant le maître-autel sont attribués à Fernando Gallego.

Transfert vers la ville de Cáceres (environ 45 min.)

Arrivée et installation à l'hôtel.

Dîner dans un restaurant local et nuit au Parador de Cacéres 4* (ou similaire).

Nouvelle nuit en Parador, nouveau séjour au cœur de l'histoire ! Au sein d'un palais Renaissance datant du XIVe s., le Parador de Cáceres est idéalement situé dans une ruelle du centre historique. Joliment rénové, il abrite désormais une quarantaine de chambres modernes et spacieuses.



CÁCERES – PLASENCIA – YUSTE – CÁCERES

VENREDI 23 AVRIL

Petit déjeuner à l'hôtel.

Transfert vers Yuste (environ 1h20 de route) et visite du monastère de San Jerónimo.

Le monastère de Yuste fut édifié au XVe s. Entre 1554 et 1555, Charles Quint confia, à l'architecte Gaspar de Vega, la construction d'un petit palais dans la partie sud du couvent. En 1557, Charles Quint se retira à Yuste pour y passer les derniers mois de sa vie. Il y séjourna jusqu'à sa mort le 21 septembre 1558.

Ensuite, route vers la Garganta de la Olla (environ 15 min. de trajet), un superbe village de montagne où vous ferez un arrêt pour y admirer l'ensemble architectural.

Déjeuner au Parador de Plasencia, un ancien couvent datant du XVe s. L'empereur Charles Quint y séjourna quelques mois (environ 45 min. de route).

Transfert vers la ville de Plasencia (environ 10 min de trajet).

En après-midi, promenade dans le centre historique de Plasencia et visite de la cathédrale. Vous y remarquerez le retable décoré de statues de Gregorio Fernandez (XVIIe s.) et les stalles sculptées par Rodrigo Alemán en 1520.

Plasencia est située sur les rives du Jerte, sa vieille ville occupe une position stratégique sur la Ruta de la Plata. À partir du XVe siècle, la noblesse de cette région s'installa en ville, lui conférant ainsi sa physionomie actuelle. La vieille ville est jalonnée de palais, de demeures seigneuriales et de constructions religieuses d'un grand intérêt.



Retour à Cáceres en fin d'après-midi.

Dîner et nuit au Parador de Cáceres 4* (ou similaire).

CÁCERES – MÉRIDA - CÁCERES

SAMEDI 24 AVRIL

Petit déjeuner à l'hôtel.

Départ pour Mérida (environ une heure de trajet) connue pour son exceptionnel patrimoine romain, hérité de l'époque où elle était capitale de la Lusitanie et qui lui vaut aujourd'hui d'être classée au Patrimoine mondial de l'Humanité.

Vue sur le pont romain depuis le Puente de Lusitania, ouvrage de Santiago de Calatrava.

Mérida est une petite ville historique fondée par Rome en 25 avant J.-C pour accueillir les vétérans de certaines de ses prestigieuses légions. Elle s'est développée en tant que capitale de la Lusitanie sous le nom d'Emerita Augusta. Les vestiges romains que l'on peut y observer sont classés au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Visite du musée national d'Art romain, œuvre de Rafael Moneo et de son ensemble de grandes mosaïques.

Ensuite découverte du théâtre, de l'amphithéâtre et de la casa del Anfiteatro.

Construit aux environs de l'an 8 avant J.-C, l'amphithéâtre de Mérida est de forme elliptique et servait de cadre aux combats de gladiateurs. Il pouvait contenir jusqu'à 14.000 personnes. La piste pouvait être transformée en bassin pour mettre en scène des batailles navales.

Le théâtre fut construit en 16 avant J.-C. Ses gradins pouvaient accueillir jusqu'à 6.000 personnes. Le mur de

scène est très bien conservé avec ses colonnades et ses statues.



Déjeuner dans un restaurant local.

Dans l'après-midi, retour pour Cáceres (environ une heure de trajet).

Classé au patrimoine mondial de l'UNESCO, Cáceres offre un formidable ensemble architectural et culturel romano-arabo- chrétien. Fondée par les Romains, elle fut ensuite envahie par les Arabes à qui l'on doit les tours et les remparts almohades qui se trouvent dans le centre. Reconquise en 1227 par Alphonse IX de León, la ville connut sa période de prospérité sous le règne des Rois Catholiques, grâce notamment à l'arrivée de nombreux commerçants. Des aristocrates et des chevaliers y construisirent des palais et des résidences somptueuses.

Promenade dans le Barrio Monumental avec la Plaza Mayor et sa tour de l'Horloge, l'Adarve, l'ancien chemin de ronde, le palais de Los Golfines de Arajo, qui associe les styles gothique, mudéjar et plateresque, la Plaza de Santa Maria et son église gothique qui abrite un beau retable du XVIe s.



Dîner dans un restaurant local et nuit au Parador de Cáceres 4* (ou similaire).

Petit déjeuner à l'hôtel.

En matinée, visite guidée du Palacio de los Golfines de Abajo.

Récemment rénové, le Palais présente une façade en pierre de taille d'un gothique teinté de plateresque, très caractéristique de l'architecture civile de la fin du XVe s. L'influence du style arabe se manifeste au niveau de la fenêtre géminée qui rappelle l'ajimez musulman, tout comme la nervure, qui encadre les deux fenêtres et la porte, rappelle l'alfiz.

Transfert en autocar à l'aéroport de Madrid.

Déjeuner libre à l'aéroport.

Envol vers Bruxelles et arrivée à Bruxelles en début de soirée.

Note : l'ordre des visites peut être modifié en fonction des conditions climatiques et, ou des conseils du guide.

- FIN DE VOTRE VOYAGE -

Le prix

SUR BASE DE MINIMUM 20 PARTICIPANTS.

AVANTAGE : PRIX PRESTO JUSQU'AU 20 JANVIER : 1695€

APRES LE 20/01, LE PRIX PAR PERSONNE EN CHAMBRE DOUBLE EST DE : 1795€

LE SUPPLEMENT SINGLE EST DE : 375€

TAXES D'AEROPORT INCLUSES - SOUS RESERVE DE MODIFICATION PAR LA COMPAGNIE AERIENNE

CE PRIX COMPREND :

- ✍ Les vols directs avec la compagnie Air Europa.
- ✍ Les taxes d'aéroport (sous toute réserve de modification, à ce jour 60,14 €).
- ✍ Les transferts et les transports en autocar climatisé.
- ✍ Les services d'un guide local parlant français.
- ✍ Le logement en chambre double et petit déjeuner dans les hôtels mentionnés ou similaire.
- ✍ La pension complète à l'hôtel ou dans des restaurants locaux.
- ✍ Le forfait boissons inclus dans la pension complète.
- ✍ Les visites prévues au programme.
- ✍ Les entrées dans les sites mentionnés.
- ✍ L'accompagnement professionnel de Bruxelles à Bruxelles.
- ✍ La TVA.
- ✍ La prime du fonds de garantie.
- ✍ Les attentions de La Libre Belgique.

CE PRIX NE COMPREND PAS :

- ✍ Les déjeuners, les boissons hors forfait, les différents pourboires et les dépenses personnelles.
- ✍ Les assurances.

REMARQUES IMPORTANTES :

POUR PARTICIPER A CE VOYAGE, LES CITOYENS BELGES DOIVENT ETRE EN POSSESSION DE LEURS CARTE D'IDENTITE.
POUR LES AUTRES NATIONALITES, VEUILLEZ CONTACTER VOTRE AMBASSADE.

ATTENTION, LA VISITE DES CENTRES HISTORIQUES ET DES SITES SE FAIT A PIED ET REQUIERE DONC UNE AISANCE DE MOBILITE.

INSCRIPTION AU VOYAGE A FORFAIT

LA LIBRE HISTOIRE, L'ESTREMADURE
DU 21 AU 25 AVRIL 2021

A RENVOYER CHEZ : **PREFERENCE - TRAVEL TEAM** (Lic. A 1652)
RUE DES FRANCS 79/4 - 1040 BRUXELLES
TEL : 02/647 30 00 - FAX : 02/647 37 22
INFO@PREFERENCE.BE | WWW.PREFERENCE.BE

JE, SOUSSIGNE,

NOM : PRENOM :

ADRESSE :

N° POSTAL : LOCALITE :

TELEPHONE : GSM : FAX :

ADRESSE E-MAIL :

RESERVE PLACE(S) POUR LE VOYAGE EN REFERENCE

DONNEES PASSAGER N°1 (TELLES QUE MENTIONNEES SUR LE PASSEPORT)

NOM : PRENOM : M. / MME / MLLE (BARREZ LA MENTION INUTILE)

DATE DE NAISSANCE : NATIONALITE :

N° DE PASSEPORT : DATE D'EMISSION : DATE D'EXPIRATION :

DONNEES PASSAGER N°2 (TELLES QUE MENTIONNEES SUR LE PASSEPORT)

NOM : PRENOM : M. / MME / MLLE (BARREZ LA MENTION INUTILE)

DATE DE NAISSANCE : NATIONALITE :

N° DE PASSEPORT : DATE D'EMISSION : DATE D'EXPIRATION :

TYPE DE CHAMBRE : DOUBLE A 1 LIT DOUBLE A 2 LITS DOUBLE A PARTAGER SINGLE

EN OPTION : ASSURANCE AUPRES DE « ASSURINCO »

ANNULATION (HORS COVID) - PRIME DE 4 % SUR L'ENSEMBLE DE MON DOSSIER

- JE SOUHAITE Y SOUSCRIRE
 JE NE SOUHAITE PAS Y SOUSCRIRE

MULTIRISQUE COVID* (ASSISTANCE + BAGAGES + COVID) - PRIME DE 5,76 % SUR L'ENSEMBLE DE MON DOSSIER

- JE SOUHAITE Y SOUSCRIRE
 JE NE SOUHAITE PAS Y SOUSCRIRE

**Au vu de la situation actuelle, nous vous recommandons vivement une couverture COVID*

INSCRIPTION (SUITE) : LA LIBRE HISTOIRE, L'ESTREMADURE, DU 21 AU 25 AVRIL 2021

PRIX : **AVANTAGE : PRIX PRESTO JUSQU'AU 20 JANVIER : 1695€**

APRES LE 20/01, LE PRIX PAR PERSONNE EN CHAMBRE DOUBLE EST DE : 1795€

LE SUPPLEMENT SINGLE EST DE : 375€

TAXES D'AEROPORT INCLUSES - SOUS RESERVE DE MODIFICATION PAR LA COMPAGNIE AERIENNE

UN ACOMPTE DE 30% EST PAYABLE A LA RESERVATION SUR LE COMPTE BANCAIRE KBC AU NOM DE : TRAVEL TEAM S.A.

LE SOLDE DU DOSSIER EST PAYABLE AU PLUS TARD POUR LE 21 MARS 2021.

PAIEMENTS : **IBAN :** BE92 7440 6349 9223
 SWIFT/BIC : KREDBEBB
 REFERENCE : ESTREMADURE, D.3469

TOUT PAIEMENT PAR CARTE AMERICAN EXPRESS SERA MAJORE DE 2,5 % DU MONTANT TOTAL.

PAR LA PRESENTE, JE SOUSCRIS UN CONTRAT DE VOYAGE A FORFAIT SELON LES CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTE DE TRAVEL TEAM CONSULT & REPRESENTATIVE S.A. (CI-JOINT) ET SELON LES CONDITIONS GENERALES DE VENTE DE LA COMMISSION DE LITIGES VOYAGES A FORFAIT (DISPONIBLE A LA DEMANDE AVEC LE FORMULAIRE D'INFORMATION STANDARD B).

EN CAS DE SOUSCRIPTION A L'ASSURANCE, JE RECONNAIS AVOIR PRIS CONNAISSANCE DES CONDITIONS GENERALES ET PARTICULIERES DU CONTRAT.

J'AUTORISE PREFERENCE - TRAVEL TEAM CONSULT & REPRESENTATIVE S.A. A UTILISER MES DONNEES PERSONNELLES DU PRESENT FORMULAIRE POUR LE BON SUIVI DE MON INSCRIPTION AU VOYAGE ET J'ACCEPTÉ D'ÊTRE TENU INFORMÉ DES DIFFÉRENTS PRODUITS OU PROMOTIONS PAR EMAIL ET/OU PAR POSTE.

FAIT A , LE

SIGNATURE POUR ACCORD :

CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTES DE VOYAGES A FORFAIT DE TRAVEL TEAM CONSULT AND REPRESENTATIVE S.A – PREFERENCE

La loi du 1^{er} décembre 2017, régissant le contrat de voyages à forfait, est d'application pour les présentes conditions particulière de vente. Dans le présent texte, TRAVEL TEAM CONSULT AND REPRESENTATIVE, S.A. est appelé « l'organisateur » et le client est appelé « voyageur ».

1. CONTRAT DE VOYAGES A FORFAIT : INFORMATIONS PAR L'ORGANISATEUR

Les offres de voyages de l'organisateur sont rédigées de bonne foi en fonction des données disponibles lors de la rédaction. L'organisateur se réserve le droit de corriger les erreurs matérielles manifestes dans les informations fournies. Il y a acceptation explicite par les parties pour spécifier que les informations précontractuelles peuvent être modifiées avant la conclusion du contrat. Les informations données par téléphone par les préposés de l'organisateur sont toujours données sous réserve.

2. PRIX ET MODALITES DE PAIEMENT

A l'acceptation par le voyageur du contrat de voyage, un acompte de minimum 30% du prix du voyage total sera demandé au voyageur.

En fonction du montant et/ou de la nature du voyage, un second acompte pourra être demandé par l'organisateur. Le solde sera payable au plus tard 30 jours avant le départ du voyage. Les documents de voyage ne seront délivrés qu'après règlement du solde du prix total du voyage.

3. RESILIATION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR LE VOYAGEUR

Le voyageur peut résilier le contrat de voyage à tout moment avant le début du voyage à forfait sous réserve de payer à l'organisateur des frais de résiliation fixés forfaitairement comme suit :

Jusqu'à 90 jours avant le départ :	30 % du prix total du voyage
De 89 à 60 jours avant le départ :	50 % du prix total du voyage
De 59 à 31 jours avant le départ :	75 % du prix total du voyage
De 30 à 0 jours avant le départ :	le prix total du voyage

L'annonce de cette résiliation par le voyageur doit parvenir à l'organisateur par lettre recommandée ou par email et prend effet le jour même ou le premier jour ouvrable suivant la date de l'annonce, compte tenu des horaires de bureau de l'organisateur (du lundi au vendredi, jours fériés exclus) en ce qui concerne la détermination de date de résiliation. Lorsque le voyage a débuté, il n'y a plus aucun remboursement possible. Tout voyage interrompu ou abrégé pour quelque cause que ce soit, ne donne lieu à aucun remboursement.

4. RESILIATION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR L'ORGANISATEUR

L'organisateur de voyage peut résilier le contrat de voyage à forfait si le nombre de personnes inscrites pour le voyage à forfait est inférieur au nombre indiqué dans le contrat. Dans ce cas, l'organisateur se doit de notifier la résiliation du contrat au voyageur, au plus tard vingt jours avant le début du voyage à forfait d'une durée de plus de six jours ou dans le délai de sept jours avant le début du voyage à forfait d'une durée de deux à six jours.

5. MODIFICATIONS DU CONTRAT DE VOYAGE PAR L'ORGANISATEUR

L'organisateur se réserve le droit d'effectuer des modifications mineures au contrat de voyage dans les limites fixées dans l'article 24 al. 2 et 3 de ladite loi. Conformément aux articles 19 à 23 de la loi relative à la vente de voyages à forfait publiée le 1/12/2017, l'organisateur se réserve le droit de modifier à la hausse ou à la baisse les prix du contrat, après sa conclusion et dans les modalités prévues par ladite loi.

En ce qui concerne des modifications significatives apportées par l'organisateur, le voyageur peut se référer au formulaire d'information standard B des contrats de voyage à forfait pour les modalités éventuelles, art N1 des annexes de ladite loi (document à disposition du voyageur).

6. CESSIION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR LE VOYAGEUR A UN TIERS

En ce qui concerne la cession du contrat de voyageur par le voyageur à un tiers, le voyageur peut se référer au formulaire d'information standard B des contrats de voyage à forfait pour les modalités éventuelles, art N1 des annexes de ladite loi (document à disposition du voyageur).

7. CARNET DE VOYAGE

Ce document final avant le départ du voyage fait partie intégrante du contrat de voyage. Il contient les dernières mises-à-jour des informations du voyage sauf informations communiquées en toute dernière minute provenant d'une source extérieure à l'organisateur.

Dans ce carnet figureront le nom et le n° de téléphone du responsable auquel le voyageur se référera en cas de problème et/ou de non-conformité.

Le voyageur sera tenu d'accepter que l'ordre dans lequel se dérouleront les visites peut changer par rapport au texte du carnet selon le conseil avisé du guide, au courant des circonstances locales l'exigeant éventuellement.

En ce qui concerne l'hébergement au cours des circuits organisés, sauf indication contraire, les chambres sont réservées en catégorie standard dans les hôtels mentionnés ou similaires. L'organisateur ne peut être tenu responsable d'éventuels inconforts rencontrés concernant la chambre ou inhérents à la gestion hôtelière de l'établissement choisi. L'organisateur ou son délégué veilleront toutefois toujours à transmettre les demandes spécifiques au préalable et à solutionner les problèmes éventuellement rencontrés lors du séjour.

8. DOCUMENTS DE VOYAGE

Le voyageur doit, au départ du voyage, être en possession des documents nécessaires pour le voyage : passeport en état de validité, carte d'identité en cours de validité, visa, carte de vaccination si nécessaire. L'organisateur ne peut être tenu pour responsable de cette sorte de manquement éventuel.

9. HORAIRES DE VOLS ET SIEGES DANS L'AVION

Les horaires de vols sont communiqués sous réserve de changement par la compagnie aérienne opérant. L'organisateur, recevant du voyageur la demande de pré-réservation de place spécifique dans l'avion, ne peut la garantir formellement. La plupart des compagnies aériennes ne confirment jamais la pré-réservation de sièges dans l'avion et se réservent le droit de modifier toute pré-réservation de sièges à tout moment et sans préavis.

10. CONSCIENCE DES RISQUES

Le voyageur participant à un voyage de groupe doit être conscient, en fonction des informations fournies par l'organisateur, qu'un circuit peut comporter certains dangers dus au hasard mais aussi aux modes de déplacement, à la nature imprévisible, au relief escarpé ou à l'isolement de certaines contrées, aux maladies tropicales, au climat changeant etc. sans que cette liste ne soit exhaustive. Le voyageur a l'obligation de s'informer sur les conditions de santé de la destination.

11. PLAINTES ET LITIGES

Tout litige porté à la connaissance de l'organisateur, par lettre recommandée ou par email dans les 15 jours du retour et ne pouvant être tranché à l'amiable entre parties, sera soumis à la Commission de litiges Voyage ou, si c'est la volonté du voyageur, soumis au tribunal compétent de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles de rôle linguistique français.

12. ASSURANCE CONTRE L'INSOLVABILITE FINANCIERE

L'organisateur a souscrit une assurance couvrant ses clients contre sa propre insolvabilité financière auprès du Fonds de Garantie Voyages :



Assuré contre l'insolvabilité financière

par le Fonds de Garantie Voyages®, Av. de la Métrologie, 8
B1130 Bruxelles - tél.+32 (0)2/240 68 00 Fax +32 (0)2/240 68 08
www.gfg.be - mail@gfg.be

Lic Cat A 1652

01/07/2018